

Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements, renseignements et annonces est centralisé à l'Administration du Journal, 4, rue Gentil.

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. PITRAT, directeur, ou son fondé de pouvoirs. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste. L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, imprimerie PITRAT aîné, 4, rue Gentil, à Lyon.

SOMMAIRE

SOMMAIRE DU N^o 10. — TEXTE : Les voies ferrées à travers le nouveau Lyon. — Ecole de santé militaire, projet de l'architecte en chef de la ville. — A propos des constructions nouvelles les ascenseurs. — Création d'une station de voyageurs à la gare de la Mouche. — Explosion à Roanne le 4 octobre 1888 (suite). — Deux vieilles maisons lyonnaises. — L'électricité industrielle. — Société académique d'architecture de Lyon. — Nécrologie. — Avis et renseignements divers. — Demandes en autorisation de bâtir. — Travaux en cours d'exécution. — Résultats et mises en adjudication, etc., etc. — GRAVURES : Maison rue Juiverie. — Hôtel de Gadagne.

LES VOIES FERRÉES A TRAVERS LE NOUVEAU LYON

A la suite de notre dernier article sur le déplacement de la gare des Brotteaux, nous avons reçu communication d'une étude très intéressante sur le même sujet, elle résume les desiderata de la population lyonnaise et le projet de la Compagnie P.-L.-M.

Nous sommes heureux de voir que les idées qui y sont émises sont conformes aux nôtres, et qu'elles combattent le contre-projet reculant la gare jusqu'à Villeurbanne. Tout en réservant nos appréciations sur certaines questions particulières ou de détails qui y sont traitées, nous pensons intéresser nos lecteurs en leur présentant en entier cette communication, nous reviendrons sur ce sujet dans un de nos prochains numéros en établissant notre projet définitif avec plan à l'appui.

D. C., Ingénieur.

A maintes reprises les habitants de la rive gauche du Rhône à Lyon, ont demandé aux membres de nos corps élus de vouloir bien faire de pressantes et actives démarches auprès des autorités compétentes, afin qu'il soit donné, à brève échéance satisfaction aux desiderata d'une population de près de 200.000 âmes.

Nous résumons les demandes des pétitionnaires toujours fortement appuyées par les vœux émis et adoptés, à l'unanimité, par nos différents corps élus : Conseil général et Conseil municipal.

Elles consistent :

1^o Dans la suppression des six passages à niveau établis sur la ligne de Genève : à la route de Vienne, à l'avenue des Ponts, au cours de Villeurbanne, à la rue Paul-Bert, au cours Lafayette et au cours Vitton.

2^o Dans la création d'une station de voyageurs à la gare de la Mouche, en face l'extrémité de l'avenue de Saxe.

3^o Dans l'agrandissement de la gare de Lyon-Part-Dieu, avec un nouvel aménagement des voies et constructions de quais couverts pour y recevoir et expédier des marchandises de toutes catégories.

Actuellement cette gare de marchandises est devenue tout à fait insuffisante, bien qu'elle ne reçoive et expédie que des pierres, des charbons, des bois et des fumiers.

4^o Dans l'établissement de haltes où s'arrêteraient les trains légers dits trains-tramways; ces haltes pourraient être créées aux passages à niveau de la route de Vienne et de la rue du Château, près la gare de l'Est.

Pour donner satisfaction partielle aux vœux de la population du nouveau Lyon, et aux vœux réitérés de nos corps élus, la Compagnie a, dit-on, esquissé un avant-projet qui consisterait :

A dévier légèrement la ligne de Genève à partir du parc de la Tête-d'Or et à la faire passer sur l'emplacement des anciens fossés d'enceinte aujourd'hui comblés entre le cours Vitton et la rue du Château.

Ce déplacement entraînerait l'acquisition d'une partie des terrains militaires déclassés, mais ne modifierait pas sensiblement le tracé actuel qui formerait un seul alignement droit de 3 kilomètres entre le cours de Villeurbanne et le viaduc de Saint-Clair.

La nouvelle entreprise du chemin de fer anticiperait un peu sur le quartier du Tonkin et sur les terrains du fort des Brotteaux. Aucune acquisition de terrain ne serait à réaliser à travers la Villette, car la limite des terrains s'arrêterait à la limite même de l'ancien fossé d'enceinte.

D'ailleurs on ne pouvait songer à reporter plus à l'est la ligne, car on rencontre de grandes difficultés de tracés, au milieu un grand nombre d'importants immeubles et usines, qu'il faudrait exproprier à grands frais. Tout autre tracé que celui de la Compagnie traverse un grand nombre de rues où il faudrait rétablir des passages à niveau, en nombre dix fois plus grand que ceux qui existent aujourd'hui.

Jamais les contribuables lyonnais ne pardonneraient à leur municipalité la faute de laisser aller à Villeurbanne leurs gares rapprochées qui rendent tant de services à la population et aux commerçants de notre cité, lesquels se plaignent aussi très vivement de ne pas avoir une station de voyageurs à la Mouche, et qui ne cessent de la réclamer tant que la Compagnie P.-L.-M. ne leur aura pas réinstallé la gare existant, il y a trente-cinq ans, en face l'extrémité de l'avenue de Saxe.

En ce qui regarde les ponts par dessus qui remplaceront les passages à niveau si dangereux et si gênants, la municipalité devra exiger des rampes d'accès très douces, ne dépassant en aucun cas 25 millimètres par mètre. Il sera facile d'étudier des projets qui réduisent les rampes à ce chiffre maximum. Le nivellement des terrains militaires laisse un espace d'environ 300 mètres de longueur non construit aux abords du cours Lafayette et de la rue du Château, par suite il n'en résultera aucune expropriation d'immeubles voisins. En ce qui concerne le cours Vitton et la rue Paul-Bert, il y aura très peu d'immeubles à acquérir pour être démolis.

En ce qui regarde les abords du cours Vitton et l'accès du pont supérieur qui remplacera le passage à niveau, la rampe commencera en face la brasserie du parc et redescendra et se terminera un peu en avant du restaurant du Pré-aux-Clers; ce qui aura l'avantage immédiat de faire tomber les maisons en avancement sur le nouvel alignement du cours Vitton prolongé.

Nous croyons avoir suffisamment démontré tous les avantages du projet dressé par les ingénieurs de la Compagnie, sous réserve de quelques légères modifications que notre municipalité devra lui faire adopter au préalable et que les ingénieurs de la ville auront à examiner. Nous voulons parler de l'étude de rampes très douces pour franchir les ponts et chemins qui passeront au-dessus des voies et l'étude d'un tracé rectiligne à travers les terrains militaires déclassés.

En prêtant son appui au projet en question, l'Administration des hospices verra de suite se réaliser différents projets de voirie, ajournés jusqu'à ce jour, par suite du manque de ressources et aussi par suite des servitudes militaires. Les immenses terrains que les Hospices possèdent aux Brotteaux et à la Part-Dieu, prendront aussitôt une grande plus-value, par suite du voisinage im-



médiat des gares et aussi par les travaux de voirie, qu'on sera obligé de faire pour rendre viables les rues à ouvrir afin de donner accès aux installations du chemin de fer. Un autre avantage pour les Hospices et les propriétaires des terrains situés sur la commune de Lyon, aux abords du fort des Brotteaux et du quartier de la Vilette, c'est que l'emploi par la Compagnie des terrains militaires, empêchera leur vente en bloc à bas prix et permettra de leur conserver la plus-value acquise à ce jour.

Pour obvier aux inconvénients et aux dangers des passages à niveau du cours Vitton, du cours Lafayette et de la rue Paul-Bert, les trois qui sont le plus fréquentés, les ingénieurs de la Compagnie ont projeté de faire passer les voies en dessous des chemins au moyen d'une tranchée creusée aussi bas que le permet le niveau de la nappe d'eau souterraine.

Ce projet a le précieux avantage de supprimer les passages à niveau dont on se plaint et de laisser constamment libre la circulation des piétons et des voitures sur les passages précités.

Espérons que la Compagnie étudiera également et réalisera en même temps la suppression des trois autres passages du cours de Villeurbanne, de l'avenue des Ponts et de la route de Vienne, qu'il sera facile de remplacer par des ponts par dessus, semblables à ceux qui existent à la rencontre du chemin de fer avec le cours Gambetta et la route de Grenoble.

L'exécution du projet de la Compagnie soulève des objections de la part de quelques propriétaires de la commune de Villeurbanne seulement, lesquels font des efforts pour faire croire que l'établissement des ponts projetés à la traversée du chemin de fer formera un obstacle semblable aux voûtes de Perrache et que les rampes d'accès de ces ponts par dessus seront infranchissables; qu'ils se rassurent d'avance rien de cela n'aura lieu, et, quant aux pentes et rampes d'accès, la municipalité veillera à ce qu'elles ne dépassent dans aucun cas 25 millimètres par mètre, c'est-à-dire qu'elles devront rester de moitié inférieures à celles qui donnent accès au sommet du pont de la Guillotière. Les rues transversales voisines à ouvrir dans le quartier du Tonkin et sur les terrains militaires du fort des Brotteaux seront raccordées aux artères principales par des ponts et rampes très douces.

L'aspect des nouveaux quartiers qui vont se créer dans les terrains vagues placés autour des gares et de la ligne de Genève, gagnera énormément comme coup d'œil et viabilité, par suite des larges boulevards extérieurs qu'on ouvrira pour mettre en communication directe les Charpennes, la Cité, la Vilette, le Sacré-Cœur, Sans-Souci, Monplaisir et le Moulin-à-Vent.

Nous estimons même que les travaux projetés par la Compagnie, sur la demande de la municipalité, auront pour objet de faire accélérer les travaux de viabilité des quartiers au delà du chemin de fer, jusqu'ici un peu abandonnés par la voirie, abandonnés d'ailleurs parce que les habitants desdits quartiers, ne contribuent pas aux charges de la ville, ces quartiers étant presque entièrement situés en dehors des rayons d'octroi soumis aux droits.

D'autre part le maintien au centre des nouveaux quartiers de la rive gauche, des gares de la Part-Dieu et des Brotteaux s'impose d'une façon absolue et tout au contraire doit faire repousser les projets aventureux qui porteraient sans nécessité les gares sur le territoire d'une commune voisine.

Nous ne pensons pas que l'administration supérieure et la municipalité lyonnaise, puissent sérieusement prendre en considération l'idée patronnée par quelques propriétaires de la commune de Villeurbanne, de déposséder la ville de Lyon des avantages que lui procurent les gares des Brotteaux et de la Part-Dieu, et nous ne voulons pas faire valoir les inconvénients d'un pareil projet qui coûterait peut-être 12 à 15 millions aux contribuables, aux seuls avantages de quelques intéressés propriétaires des prairies qui s'étendent de Villeurbanne à Vaux-en-Velin.

Ce malheureux projet éloignerait encore de 1500 mètres plus loin vers l'est, les gares de la Part-Dieu et des Brotteaux qui seraient placées aux environs du parc de Bonnetterre et obligerait les voyageurs à faire un long détour à Villeurbanne pour venir à Lyon, qu'ils auront cependant entrevu de très près en franchissant le viaduc de Saint-Clair. Ce projet est irréalisable et nous tous Lyonnais, soucieux de l'avenir et de la prospérité de notre cité, nous devons énergiquement protester contre la spoliation, qui menace de priver les 200.000 habitants du nouveau Lyon, d'avoir à notre portée une gare de voyageurs P.-L.-M. sur le territoire de l'ancienne commune de la Guillotière et des Brotteaux.

Nous n'insisterons pas davantage pour critiquer un projet avantageux seulement à quelques propriétaires d'une commune voisine, mais nous ferons remarquer, que son exécution aurait l'inconvénient de léser les contribuables lyonnais et nous espérons que nos élus feront aboutir la solution la plus favorable aux intérêts présents et futurs de notre grande cité.

ÉCOLE DE SANTÉ MILITAIRE PROJET DE L'ARCHITECTE EN CHEF DE LA VILLE

— Extrait du *Bulletin municipal* —

Une première masse, en forme de parallélogramme, sera affectée à l'administration de l'école, aux logements, études, dortoirs, etc., des élèves de l'école, et aux services généraux de l'établissement.

La deuxième masse, formant annexe, est destinée aux dépendances et services accessoires de l'école, tels que : écuries, manèges, ateliers, logements d'officiers, d'adjoints et sergents composant le petit état-major, chambrées des hommes de troupe, infirmerie, prison, salle de discipline, latrines, etc.

Bâtiment de l'avenue des Ponts. — Le bâtiment en façade sur l'avenue des Ponts aura une profondeur de 15 mètres et contiendra les bureaux de l'administration, les appartements de réceptions, la salle de billard et les logements de MM. les directeur et sous-directeur, ayant chacun leur entrée particulière sur l'avenue des Ponts. Dans l'axe de la façade est l'entrée principale avec un passage conduisant à la cour d'honneur; cette dernière a une superficie de 3600 mètres carrés, compris les promenoirs ou galeries couvertes. Cette cour est fermée, sur les côtés est, ouest et midi, par les bâtiments de l'école; elle est, en outre, desservie par deux rues de 8 mètres de largeur, longeant les jardins du directeur et du sous-directeur : l'une débouchant sur la rue Cavenne, à l'ouest, et l'autre sur la rue de Marseille. A l'est, quatre cours de service d'égale largeur, deux à l'est et deux à l'ouest, sont ménagées entre ces rues.

Deux passages à voiture sont percés : un à l'angle ouest et l'autre à l'angle est, dans les bâtiments au midi de la cour d'honneur, mettant celle-ci en communication avec la rue de la Méditerranée.

La disposition générale des services de l'école forme deux grandes divisions, à l'est et à l'ouest de l'axe principal, perpendiculaire à l'avenue des Ponts.

Sur cet axe se trouvent : 1° dans le bâtiment de l'administration, l'entrée principale de l'école, avec ses passages pour voitures et piétons; 2° dans les bâtiments au midi de la cour, un pavillon contenant, à l'est et à l'ouest, des salles de jeux pour les élèves; au premier étage, la bibliothèque accompagnée, à l'est et à l'ouest, de salles de lecture, cabinets de bibliothécaire et de professeurs, des locaux pour les moulages et collections scientifiques. Le même pavillon contient, au deuxième étage, la deuxième partie de la bibliothèque, reliée à la première par deux escaliers de service intérieur.

A l'est et à l'ouest de cet axe principal, les autres services sont groupés en deux divisions qui se répartissent comme suit :

Division de l'ouest. — Appartement de réception du directeur, avec une entrée pour le service privé, une entrée officielle par le jardin et une entrée par le passage central. Au premier étage, l'appartement du directeur desservi par un escalier spécial ; au deuxième étage, l'appartement du major desservi par un escalier s'ouvrant au rez-de-chaussée, côté est.

Bâtiment de l'école. — L'aile bornant la cour d'honneur, côté occidental, contient, au rez-de-chaussée et à chaque extrémité nord et midi : le départ d'un grand escalier pour les logements des élèves aux étages supérieurs ; le vestibule d'entrée de l'amphithéâtre ; à son centre et dans les intervalles, six salles de répétition.

Les trois corps de bâtiment, séparés par des cours et s'attachant à cette aile, contiennent : celui à l'extrémité nord, un parloir, la salle du Conseil, les archives, la prison, les salles de discipline, un local pour le barbier, un dépôt et les latrines pour le service des cours.

Le corps de bâtiment intermédiaire est occupé par l'amphithéâtre, pouvant contenir 270 élèves ; des cabinets d'aisance pour le service intérieur, s'éclairant sur les cours de service, sont établis aux abords des escaliers.

Le premier étage de ce côté occidental contient 22 salles d'études, éclairées sur la cour d'honneur et pouvant recevoir chacune 6 élèves, soit en tout 132 élèves.

Les deuxième et troisième étages au-dessus seront occupés par les dortoirs, de 6 à 12 lits, des élèves des salles d'études et recevront 146 lits.

Les dortoirs ont tous leurs dépendances, consistant en dépôts, chambres de domestiques, lavabos combinés par groupes et en nombre suffisant pour être occupés par tous les élèves ensemble ; des cases à claire-voie pour les linges et vêtements de chaque élève y sont disposées.

Bâtiment à l'est. — Au rez-de-chaussée, une entrée principale de l'École, où se trouvent réunis les bureaux de l'état-major, entourant un grand vestibule d'attente, l'entrée du jardin du sous-directeur et son entrée privée, font pendant à celle du directeur, côté ouest. A proximité de ces entrées indépendantes des bureaux, se trouve l'escalier conduisant à l'appartement du sous-directeur, situé au premier étage.

Au deuxième étage, se trouve l'appartement de l'officier comptable, desservi par l'escalier s'ouvrant sous le passage de l'entrée principale.

Bâtiment de l'école. — L'aile bordant la cour d'honneur, côté oriental, et les trois corps de bâtiments qui s'y rattachent rappellent la disposition d'ensemble du côté ouest, ainsi que celle des corridors, escaliers, cabinets d'aisance, laboratoires, etc. Le réfectoire principal des élèves, auquel sont adossés les locaux contenant les engins et générateurs avec leurs dépendances pour le chauffage et l'éclairage de l'établissement, occupe le corps de bâtiment central faisant symétrie avec l'amphithéâtre, côté ouest.

Le corps de bâtiment le plus au nord contient un parloir, une lingerie, les bains et le service hydrothérapique.

Celui le plus au sud contient la cuisine, l'office-laverie, sa dépendance et le réfectoire de la troupe avec les latrines à son extrémité ; les intervalles, sur la cour d'honneur, sont occupés par deux réfectoires complémentaires pour les élèves et deux salles à manger pour adjudants et sous-officiers.

Les premier, deuxième et troisième étages de cette division orientale sont destinés aux élèves logeant par deux dans des chambres leur servant de salle d'études ; ces chambres sont au nombre de 62 et peuvent recevoir 124 élèves ; les lavabos sont groupés

comme au côté opposé, chaque élève ayant le sien avec une case à claire-voie pour ses linges et vêtements.

La division occidentale peut recevoir 132 et jusqu'à 146 élèves, et la division orientale 124, en tout 270 élèves.

Annexe. — Le bâtiment en bordure sur la rue de la Méditerranée est traversé par un passage à voitures et piétons sur l'axe du manège et correspondant à celui conduisant à la cour d'honneur de l'École.

Il contient, au rez-de-chaussée : le logement du concierge de l'annexe, gardant l'entrée de la prison et salle de police de la troupe ; les ateliers du cordonnier et du tailleur ; l'escalier desservant les deux étages supérieurs ; enfin, l'infirmerie de la troupe, reliée par un escalier de service à celle des élèves, située au premier étage.

Le premier étage de ces bâtiments est mis en communication avec le premier étage de l'École par un pont couvert et fermé, traversant la rue de la Méditerranée dans l'axe d'un corridor.

Il contient l'infirmerie des élèves, comportant une salle de 8 lits, une salle d'attente, une salle de visite avec officine et pharmacie, une chambre de gardien, un cabinet pour deux baignoires et des water-closets ; un escalier de service la relie avec l'infirmerie de la troupe.

Cet étage contient, en outre, la chambre de 35 hommes de la troupe, avec la chambre de son chef et ses water-closets et lavabos.

L'escalier conduit au deuxième étage où sont deux chambres pour malades isolés, et une salle d'expériences avec laboratoire ; des combles pour entrepôt.

Une cour de 10 mètres de largeur, s'ouvrant sur la rue de Marseille et sur la rue de Béarn, sépare ce bâtiment de l'autre partie de l'annexe occupée par le manège déjà indiqué sur l'axe du passage, qui se prolonge jusqu'à la cour d'honneur de l'École, où sont aménagées des écuries pour 9 chevaux avec leur fenil, chambres pour palefreniers, selleries longeant la rue de Béarn ; par un corps de bâtiment avec jardin longeant la rue de Marseille, destiné au logement de 2 officiers, 4 adjudants et 2 sergents mariés ; et enfin par un autre corps de bâtiment ou pavillon donnant sur la rue de Béarn, renfermant, à ses premiers, deuxième et troisième étages, les logements des adjudants, sous-officiers, chefs cuisiniers et aides non mariés.

Les rez-de-chaussée de ces bâtiments sont occupés par des magasins, des remises, et par des ateliers pour menuisier et serrurier, et le dépôt d'une pompe à incendie ; des hangars ou abris remplissent les intervalles entre ces corps de bâtiment et le manège.

Le manège est muni d'une tribune desservie par deux rampes d'escaliers et située au-dessus de l'entrée principale ; le dessous de cette tribune sert de vestibule au manège et de dépôt pour les accessoires des exercices.

La cour des écuries, qui sépare les écuries du manège, contient l'abreuvoir des chevaux et leur entrée sur le manège, où se trouvent également le vestiaire des élèves et des water-closets.

Au fond de la cour des écuries et donnant sur le boulevard du Sud, est établie la cour au fumier et une basse-cour pour les animaux, tels que chiens, lapins, cobayes, etc., destinés aux expériences.

Les détails et les divers éléments de la construction sont indiqués au devis estimatif et classés suivant leurs catégories respectives et cotés aux prix des séries de la ville.

A PROPOS DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

LES ASCENSEURS

Au moment où les constructions à Lyon prennent un si grand essor, et que de toutes parts de nouvelles maisons s'élèvent avec rapidité, il nous paraît intéressant de rechercher les moyens de rendre nos habitations plus confortables en leur apportant les améliorations indispensables à une grande ville comme la nôtre.

Le prix toujours croissant des terrains dans nos grandes cités a conduit les propriétaires à élever sans cesse la hauteur des immeubles jusqu'au jour où des règlements de voirie eurent fixé, dans chaque cas particulier, la hauteur que l'on ne devait pas dépasser.

A Lyon par exemple les règlements portent : « Les permissions de construire sur la voie publique limiteront, comme suit, la hauteur des maisons.

« 1° Sur les places, lorsqu'elles auront plus de 50 mètres de largeur normale à la façade projetée et sur les quais, la hauteur verticale des façades ne pourra dépasser 22 mètres avec cinq étages au plus au-dessus du rez-de-chaussée.

« 2° Sur les places et les rues de plus de 10 mètres de largeur, cette hauteur ne pourra dépasser 20^m,50 avec cinq étages au plus au-dessus du rez-de-chaussée.

« 3° Sur les petites places et les rues de 8 mètres de largeur jusqu'à 10 mètres, cette hauteur ne pourra dépasser 19 mètres avec quatre étages au plus au-dessus du rez-de-chaussée.

« 4° Dans les rues de moins de 8 mètres de largeur, cette hauteur ne dépassera pas 18 mètres, avec le même nombre d'étages qu'à l'alinéa précédent.

« 5° Il est bien entendu que les étages dont il est question ci-dessus comprennent l'entresol.

« 6° L'étage le plus bas ne devra jamais avoir une hauteur inférieure à 2^m,60.

« Les façades sur cour ne seront pas arasées à un niveau supérieur à celui des façades sur la voie publique, et on ne pourra y mettre un plus grand nombre d'étages.

« On pourra établir un étage en mansarde au-dessus des hauteurs fixées dans l'article précédent, à condition d'en renfermer le profil dans un certain polygone. »

Bien que les hauteurs de nos maisons se trouvent ainsi parfaitement réglementées et dans l'impossibilité de s'accroître encore, ces hauteurs sont déjà fort considérables, et comme elles sont presque partout atteintes, Lyon ne possédant que très peu de petits hôtels, où l'on sacrifie le rendement au confortable, notre ville passe, avec raison, pour avoir dans l'ensemble les maisons les plus élevées.

On peut donc s'étonner justement, que tous les moyens employés pour rendre l'accès des étages supérieurs plus facile, aient été jusqu'à ces dernières années complètement négligés. Une des choses qui frappent certainement le plus l'étranger à Lyon est l'aspect triste et souvent malpropre de l'entrée de nos maisons, ne faisant que trop pressentir un escalier mal étudié, dur et ouvert à tous les vents.

Non seulement le luxe, mais le confortable dans l'accès de nos demeures, est chose à peu près inconnue dans la seconde ville de France, et on y aurait vite compté les immeubles dont la montée d'escaliers est chauffée et pourvue d'un tapis.

Nous ne parlons pas de l'ascenseur qui ne se rencontre à Lyon qu'à l'état de curiosité et qui pourtant est entré presque partout dans les constructions de quelque importance.

On peut donc dire que nous avons à peu près tout à faire de ce côté pour mettre nos maisons au niveau des exigences modernes, et nous ne saurions trop insister, aujourd'hui où de grands travaux se préparent pour la refection du quartier Grolée, sur la nécessité de rompre avec les anciens errements.

La question du double escalier nous paraît la plus importante; elle assure la sécurité en cas d'incendie, ce qui est un point capital, et permet, en réservant l'un des escaliers aux services, d'assurer à l'autre la propreté et le confortable exigé dans une maison moderne.

L'ascenseur s'impose également; il donne une plus grande valeur aux étages élevés, qui situés loin du sol, échappent aux miasmes des ruisseaux et reçoivent plus d'air et de soleil. On a objecté à l'établissement de ces appareils leur prix élevé qui ne permettait pas de rémunérer le capital engagé par une augmentation raisonnable des loyers. Cette considération a pu avoir sa valeur pour les ascenseurs à piston central. Le sous-sol de Lyon est en effet constitué par les alluvions du Rhône, continuellement baignées par les eaux du Rhône et de la Saône. Le forage d'un puits de 14 à 18 mètres de profondeur dans un terrain aquifère est un travail coûteux, on conçoit donc que l'installation de l'ascenseur vient gréver d'une façon considérable le coût de l'appareil. L'Exposition universelle de 1889 nous a heureusement fait connaître d'autres types d'ascenseurs pour lesquels cette difficulté ne se présente pas. L'ascenseur Otis par exemple escaladant sans arrêt les deux premiers étages de la tour Eiffel, est un des plus remarquables, par sa simplicité et la sécurité de son fonctionnement.

Nous souhaitons donc en terminant voir la Compagnie concessionnaire de la nouvelle rue Grolée, introduire dans ses immeubles ces éléments de la vie confortable, qui, depuis déjà plusieurs années, sont adoptés dans un grand nombre de villes.

CRÉATION D'UNE STATION DE VOYAGEURS

A LA GARE DE LA MOUCHE

VŒU DU CONSEIL GÉNÉRAL

Considérant qu'il y a vingt ans, la Compagnie P.-L.-M. motivait son refus d'ouvrir la gare de la Mouche en alléguant qu'aucun chemin ne conduisait directement du centre de la rive gauche à la gare, située sur un point excentrique et inhabité, et que cette gare ne pouvait être agrandie par suite des servitudes militaires et des fossés d'enceinte;

Considérant que les raisons qu'on pouvait invoquer autrefois pour refuser la création d'une gare à la mouche, ont cessé depuis que la ville Lyon a prolongé l'avenue de Saxe, mesurant 27 mètres de largeur sur près de 4000 mètres de longueur, et ouvert un grand nombre de rues aux abords du fort Colombier et du quartier sud de la Guillotière;

Considérant, en outre, que depuis trente ans la population de la rive gauche du Rhône s'est accrue de plus de cent mille habitants, et qu'en ces dernières années on y a construit la nouvelle Préfecture, les Facultés de médecine et des sciences, les grands casernements et magasins militaires, l'arsenal de la Mouche; que très prochainement la Faculté de droit et l'École de santé militaire y seront construites.

Considérant que désormais plus rien ne s'oppose au rétablissement immédiat de ladite gare de voyageurs; que son installation est facile sur l'emplacement disponible d'au moins 20.000 mètres carrés qui existe sur l'avenue des Ponts, à l'angle du chemin de Gerland, c'est-à-dire exactement sur les lieux mêmes où s'élevait l'ancienne gare des voyageurs de la Compagnie Lyon-Marseille avant sa fusion avec la Compagnie P.-L.-M.;

Considérant que le rétablissement de la gare de la mouche aura pour effet immédiat de diminuer l'encombrement considérable des trains à la gare de Perrache, et d'obvier en même temps à l'insuffisance notoire des aménagements qui exigent sans cesse des agrandissements très coûteux.

Considérant enfin que l'on ne saurait opposer à cette demande

la faible distance (1500 mètres) qui existerait entre la nouvelle gare et la gare de Lyon-Perrache, alors qu'il existe sur les chemins de fer français, deux cent dix-sept stations qui ne sont séparées entre elles que par une distance de 1 kilomètre et soixante-huit stations distantes les unes des autres de moins de 1 kilomètre, que, notamment, sur le réseau de la Compagnie P.-L.-M., on rencontre huit gares en parcourant les 11 kilomètres de voie ferrée existant entre Marseille-Saint-Charles et l'Est;

Le Conseil général du Rhône,

S'associant aux considérants longuement motivés qui précèdent,

Émet le vœu très pressant de voir rétablir à bref délai la gare des voyageurs de la Mouche, à l'extrémité de l'avenue de Saxe.

GUICHARD, GENET, CARAPON, J. BONNAND, MILLERON, COURTOIS, D^r MARTEL, DE VEISSIÈRE, REBATEL, FARGES, CARRIEZ, L. LAGRANGE, PAILLASSON, PIERRON, G. CHAMPALLE, DU SABLON, S. CAUSSE, SORNAY, H. LASSALLE, J. CLAPOT, H. MICHON, A. FERROUILLAT.

EXPLOSION A ROANNE LE 4 OCTOBRE 1888

NOTE

PRÉSENTÉE A LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES INDUSTRIELLES DE LYON

PAR M. L. BOUR

INGÉNIEUR-DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES D'APPAREILS A VAPEUR

— SUITE —

4^e Action de la vapeur dans l'appareil. — Remarquons d'abord que la flèche du fond d'avant est un peu faible et que ce fond travaille à l'extension à 4^e,4 par millimètre carré dans la partie sphérique, pour une pression de 4 kilogrammes par centimètre carré. Mais près du bord en E (fig. 12), cette charge s'ajoute dans la pliure à celle qui résulte du serrage préalable du boulon, et l'augmentation est plus grande en *r* et en *s* (fig. 13) qu'entre ces deux points.

D'autre part, par suite de la distance entre le boulon et la pliure E, la partie A se soulève, et la pliure F E A, déjà ouverte par le serrage préalable, s'ouvre encore davantage. Le travail du métal en E se trouve donc encore augmenté par ce dernier effet.

Nous ne chercherons pas à chiffrer l'importance de ces déformations; mais le porte à faux du boulon est tel que nous pouvons admettre que la charge en F était excessive et qu'il y avait dans le fond de la pliure une ligne *a b c* (fig. 3) de surcharge formant en quelque sorte une ligne de rupture.

Examinons maintenant quel surcroît de résistance l'introduction de la vapeur dans l'appareil fait supporter à la double bride. Nous avons dit que l'action de la vapeur augmentait de 3080 kilogrammes la charge primitive du boulon. Cette augmentation de charge se transmet de la tôle du couvercle aux boulons par l'intermédiaire de la bride de renfort qui a été inégalement serrée contre la tôle au moment du serrage préalable. Il en résulte qu'entre les boulons (fig. 13) cet effort de 3080 kilogrammes se répartit inégalement sur le fer plat, et les parties *m n* (fig. 13) supportent une charge plus grande que la partie *o*. L'action de la poussée de la vapeur sur le fond se produit donc surtout sur la partie P de l'encoche qui était déjà surchargée par le serrage préalable. L'effet de flexion gauche que nous avons déjà constaté plus haut entre le boulon et la section P est encore augmenté, et cette section P est tellement faible qu'elle constitue certainement la partie dangereuse de l'appareil. Le travail excessif de la section P s'est d'ailleurs manifesté par six amorces de cassures (fig. 3) et par les deux naissances de la rupture.

Nous pensons que c'est dans cette section P du fer plat de renfort que la rupture a commencé. Une fois le fer plat complètement

tendu de *r* à *r'* (fig. 14), la tôle du couvercle a subi seule la résistance énorme à la déformation en *m* et elle s'est cassée dans le même sens *r r'*; la cassure a suivi ensuite la ligne la plus faible *a b c* (fig. 3), dont nous avons parlé plus haut.

La cause première de la rupture est donc, suivant nous, l'insuffisance de la section P de *r r'*; mais avec un écartement de 0^m,280 entre les boulons, un porte-à-faux de 0,080 et 4 kilogrammes de pression il ne serait pas possible d'obtenir une section suffisante pour donner toute garantie de sécurité. Le couvercle présenterait toujours à la pliure une partie faible que le fer plat renforcerait imparfaitement.

Nous avons sous les yeux le dessin d'un appareil du même genre construit par M. Tulpin, de Rouen; la figure 11 représente la coupe du joint.

On voit que l'appareil de M. Tulpin a été fort mal compris par le constructeur de M. Ferlat; le joint (fig. 11) se présente dans de bien meilleures conditions que celui de la figure 10.

En outre, le dessin de M. Tulpin porte cette mention que l'appareil est établi pour recevoir la pression de 0^m,500 et la pression de 3 kilogrammes dans la plaque à vapeur C D seulement (fig. 1).

CONCLUSION

Nous attribuons l'explosion du 4 octobre 1888 à des défauts de construction graves.

1^o Le couvercle est mal renforcé par une couronne en fer plat insuffisante, qui était probablement brisée, en partie au moins avant l'accident. La tôle du couvercle était trop mince, le joint se faisait dans des conditions excluant toute résistance à une pression intérieure notable dans l'appareil.

2^o La qualité de la tôle n^o 2 ne se prête pas au travail d'emboutissage que le couvercle a dû subir, et il nous paraît probable que le métal a dû être très fatigué, sinon brisé par ce travail.

3^o L'essai officiel par pression hydraulique a imposé à la tôle un travail excessif et a pu amorcer des ruptures. Il n'est du reste pas étonnant qu'après avoir subi l'essai par pression hydraulique à 6 kilogrammes, le 21 septembre 1888, l'appareil ait fait explosion à 3 ou 4 kilogrammes de pression le 4 octobre. De trop nombreux exemples nous montrent combien les épreuves par pression hydraulique offrent peu de garantie au point de vue de la sécurité.

Nous trouvons dans l'accident qui a coûté la vie à M. Ferlat une preuve de plus de l'insuffisance de ces épreuves.

4^o Les boulons ont pu avoir à subir un effort excessif; mais nous ne pensons pas cependant que leur rupture ait précédé celle du couvercle, dont le joint disproportionné constitue selon nous la partie la plus faible de l'appareil.

5^o Nous croyons utile d'appeler l'attention des industriels qui se servent de récipients sous pression sur le peu de soins qui sont donnés en général à la construction de ces appareils.

Il semble que ces récipients, n'étant pas destinés à être chauffés directement, n'ont pas besoin d'avoir des formes rationnelles et qu'on peut les établir avec des matériaux quelconques.

La statistique publiée chaque année par l'administration des mines nous signale cependant de nombreuses explosions de récipients et elle est loin de nous signaler toutes celles qui se produisent.

Les explosions de récipients ne donnent que rarement lieu à des dégâts matériels considérables, et dans ce cas, quand il n'y a pas d'accidents de personnes, on les passe sous silence.

Il est bien probable que si M. Ferlat n'avait pas été tué, il aurait tout simplement fait faire le plus vite possible un autre couvercle, et bien peu de personnes eussent été formées de l'accident.

(A suivre.)

DEUX VIEILLES MAISONS LYONNAISES

MAISON SISE RUE JUIVERIE, 4, DITE HOTEL PATERIN

Cette maison qui a depuis longtemps attiré l'attention par son mérite architectural, est, par une bizarre erreur, connue sous le nom d'Hôtel Paterin. On en attribue, en effet, la construction à Claude Paterin, magistrat lyonnais célèbre, mort en 1555, premier président au parlement de Bourgogne, et qui avait occupé la charge de vice-chancelier du duché de Milan, sous Louis XII.

Ni le style de l'édifice, ni les documents historiques ne justifient cette opinion. Grâce aux recherches du regretté M. Vermorel, on connaît les noms des propriétaires successifs de cette maison depuis le ^{xiv}^e siècle. Il ne s'y trouve aucun Paterin. De 1489 à 1510, elle fut possédée par les Bullioud, les Audebert, François Grollier et Claude Poculot. C'est ce dernier, sans aucun doute possible, qui l'a fait construire.

Claude Poculot, d'une origine fort modeste (son père était boucher, lui-même était épicier), arriva à la noblesse par la charge de consul ou échevin de Lyon dont il fut revêtu en 1583. Vers ce même temps il acheta le fief de Sandars, à Limonest, dont il était seigneur en 1594. L'acquisition de la maison de la rue Juiverie et sa reconstruction étaient destinées à compléter la nouvelle condition de « noble homme » qu'il tenait à faire valoir à la ville par un somptueux hôtel, comme aux champs par un fief noble. C'est à ce sentiment que nous devons l'élégant édifice dont nous donnons ici une image fidèle, d'après un cliché photographique de M. Victoire, et reproduit en phototextilotypie par M. Ramille.

La partie que représente cette vue est la plus remarquable de l'édifice. Elle se compose de trois étages de galeries superposées, composées chacune de quatre arcades appuyées sur des colonnes cylindriques régnant de bas en haut de la façade, disposition du plus bel effet et d'un aspect vraiment monumental.

Ce motif de décoration, d'un caractère tout italien, était depuis longtemps usité par nos anciens architectes lyonnais. La maison voisine, au n° 2 de la rue Juiverie, en offre un spécimen ; l'ancien hôtel de ville de la rue Poulailherie, qui date du ^{xv}^e siècle, avait une des façades de sa cour intérieure construite dans le même mais les arcades ont été murées à une époque moderne. Il serait parti ; facile de montrer par d'autres exemples encore, cette constante tradition qui a disparu seulement au ^{xviii}^e siècle, abandonnée par les maîtres de la nouvelle école dont les principes rompirent,

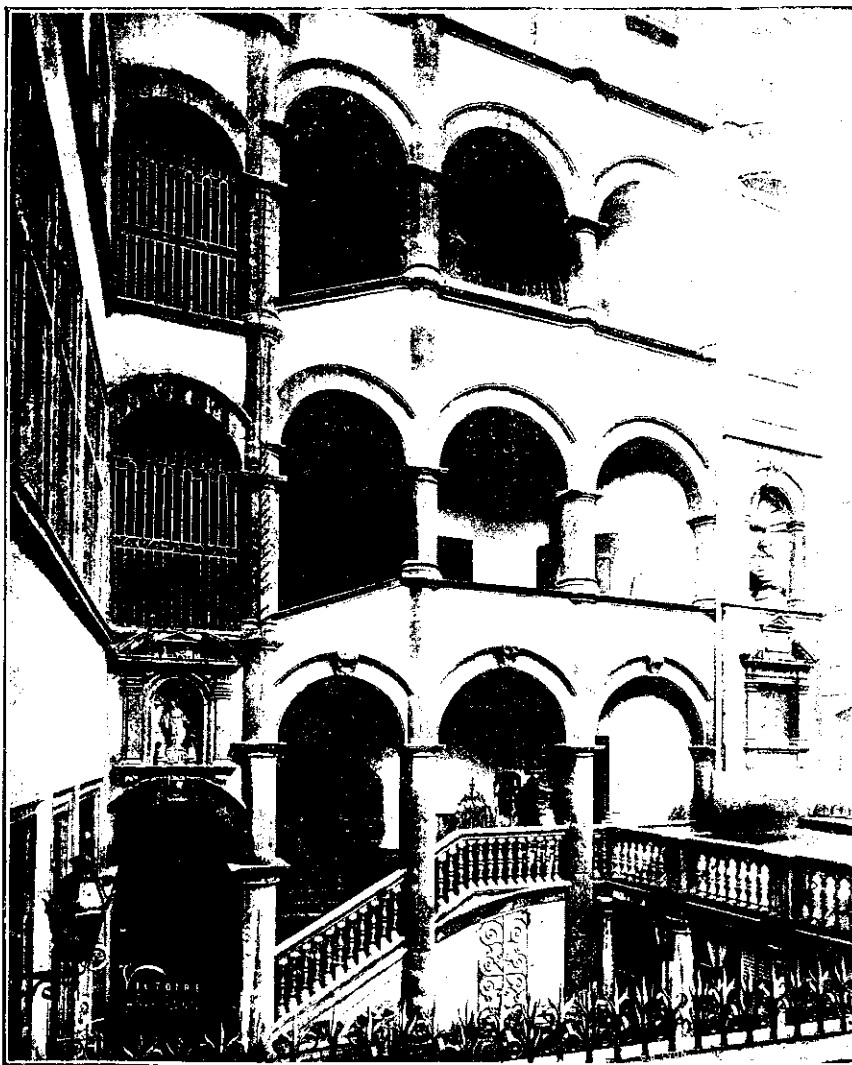
sur beaucoup de points, avec les doctrines artistiques de leur prédécesseurs.

Les galeries de l'hôtel Poculot sont, en plus des autres ouvrages similaires, animées par un vaste escalier circulaire dont les spirales se déroulent en arrière des deux premières travées, donnant de l'air et du mouvement à l'ensemble.

Il y a vingt-huit ans, il fallait, pour admirer cette belle œuvre architecturale, pénétrer par la rue Juiverie, gravir un escalier qui conduisait dans la cour en surélévation où elle se trouvait cachée. En 1863, l'élargissement de la montée Saint-Barthélemy, ayant nécessité la démolition d'un corps de bâtiment de cette maison, la façade se montre immédiatement et sous le plus favorable aspect aux passants émerveillés qui gravissent la montée.

Le buste de Henri IV qui, dans les restaurations opérées en cette circonstance, a été placé au-dessus de la terrasse, était originellement dans la niche qui surmonte le premier arc intérieur par où on gagne l'escalier. Cela suffirait pour confirmer la date de cet édifice et son attribution à Claude Poculot s'il en était besoin. Mais aujourd'hui que l'on a un sentiment plus éclairé des anciens styles, les caractères architectoniques ne permettent pas de voir dans ce morceau une œuvre de la Renaissance. C'est évidemment un produit du ^{xvii}^e siècle et même montrant déjà des tendances, un esprit précurseur de cette architecture qui, sous le règne de Louis XIV, a couvert notre ville de tant et de si belles constructions privées.

Il faut espérer que nos démolisseurs qui, sous prétexte d'assainissement, transforment Lyon, sauront respecter cette œuvre vraiment remarquable.



Phototextilotypie Ramille, Lyon

HOTEL DE GADAGNE, RUE DE GADAGNE

Le nom de Gadagne est resté populaire à Lyon, malgré trois siècles écoulés. La richesse, l'opulence, le faste de cette famille célèbre en ont conservé le souvenir dans la mémoire du peuple et l'on dit encore : Riche comme Gadagne, quoique, à vrai dire, Gadagne devienne souvent sur les lèvres populaires Gazagne, sans que pour beaucoup ce terme de comparaison soit bien compréhensible.

Les Gadagne étaient venus vers la fin du ^{xv}^e siècle de Florence à Lyon, porteurs d'un nom prédestiné *Guadagno*, gain, profit. Ils ne manquèrent pas d'y faire honneur et devinrent bientôt, le commerce de l'argent étant fructueux, des plus riches de la ville. Ils furent bientôt anoblis et acquirent de nombreuses et importan-

tes seigneuries tant en Lyonnais qu'en Forez et remplirent aussi la charge de sénéchal, l'une des premières de la province.

Thomas de Gadagne, le plus célèbre personnage de cette famille était très fastueux, et fit construire dans l'église des Jacobins une splendide chapelle où était son tombeau. Elle fut détruite avec ce qui restait de l'église lors de l'établissement de la préfecture dans les bâtiments de l'ancien monastère des Dominicains. Mais il en existe encore l'arc principal servant d'entrées à une maison de la rue de Sully. Les armes de *gueules à la croix engrêlée d'or* en font connaître la provenance. Gadagne avait, en même temps, fait bâtir sur les bords de la Saône, rive droite un peu en amont du pont actuel du Midi, un bel hôpital, mais on disait dans le public, faisant allusion à son commerce d'argent, que cet hospice tout vaste qu'il fût, était encore trop petit pour recevoir tous les malheureux que son fondateur avait faits.

Son hôtel, situé dans la rue qui a pris son nom après avoir porté ceux de Pierre-Vive (ancienne famille lyonnaise), et de la Boissette, est une construction de la fin du xv^e siècle. Thomas, qui vivait dans la seconde moitié du xvi^e siècle, n'en est donc pas l'auteur. Guillaume de Gadagne qui n'était encore que marchand l'acheta en 1539 ainsi que tout le tènement qui s'étendait jusqu'à la montée Saint-Barthélemy et où il fit bâtir une autre maison à laquelle il donna le nom de Beauregard, à cause de son site et aussi pour rappeler le château de Beauregard, à Oullins, que Pierre Gadagne avait acheté en 1526, du chapitre de Lyon. Cette maison a dû être construite soit par Jean de Varey, soit par Aimé de Pierre-Vive qui la possédaient, l'un en 1489, l'autre dès 1493.

La cage d'escalier en forme de tourelle hexagone, engagée et faisant saillie dans leur angle rentrant, produit un effet pittoresque. L'ornementation de cet hôtel devait être d'une grande somptuosité à en juger par les débris qui s'y voient encore. Il s'y trouve aussi les débris d'un plafond où, chose curieuse, on reconnaît tous les moyens de décorations usités actuellement et, entre autres, le carton pâte que l'on croyait d'invention moderne.

Mais ce qui vaut à cette maison sa popularité c'est surtout la fameuse *grille de Gadagne* que l'on voit à gauche de notre gravure et qui, objet d'admiration pour les ouvriers serruriers, est considérée, parmi eux et dans le public, comme impossible à démonter. Il y aura bientôt quarante ans que P. Martin, dans ses *Recherches sur l'architecture*, a révélé le secret du montage et

du démontage de la grille, elle n'en continue pas moins à conserver sa réputation d'invulnérabilité. A. S.

L'ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE

L'EXPOSITION DE LA MAISON SAUTTER-LEMONNIER

L'exposition de la maison Sautter et Lemonnier est intéressante à plus d'un point de vue. Nous nous contenterons d'examiner tout ce qui se rapporte directement aux questions électriques, c'est-à-dire les machines dynamos, les lampes et projecteurs, les moteurs électriques et l'éclairage.

Machines dynamos. — Les machines construites sont toutes des machines à anneau Gramme; le tambour genre Siemens n'a été adopté que dans quelques cas exceptionnels. L'induit de ces ma-

chines est toujours porté par une monture métallique. Ces anneaux sont montés sur des noyaux en fer formés d'une série de tôles plus ou moins épaisses, suivant la vitesse de la dynamo.

Les inducteurs peuvent être à 2, 4, 6 et 8 pôles. On n'est jamais au delà de 8 pôles.

Pour les machines à 2 pôles, les électros sont constitués par deux colonnes réunies à leur base et à leur sommet et laissant entre elles un espace qui est rempli par l'anneau. Les pièces polaires de toutes les machines sont en fonte; les autres parties sont en acier ou en fer forgé. Dans les types multipolaires, les bobines se trouvant à un instant donné dans les mêmes conditions de fonctionnement sont réunies entre elles, de sorte qu'il n'y a jamais qu'une seule paire de balais.

Le rendement industriel de ces machines, calculé d'après ces données, varie entre 84 et 89 pour 100.

Toutes ces machines destinées à l'éclairage par incandescence sont *compound*, quelques-unes sont même *hypercompound*, pour compenser les pertes de la ligne.

Pour les machines à arc, il faut distinguer si le montage des lampes est en série ou en dérivation. Dans le premier cas, on emploie des machines-série, dans le deuxième des machines *compound*.

Les machines exposées sont : une dynamo de 100 kilowatts à 8 pôles, actionnée par un moteur-pilon compound, une dynamo de 10 kilowatts et une de 21 kilowatts.

Lampes et projecteurs. — La maison Sautter et Lemonnier construit des lampes Gramme et des lampes dites à électromoteurs et des lampes mécaniques. Les lampes à électro aimant se com-



Phototextilotypie Ramille, Lyon

posent d'un embrayage à ressort manœuvré par un électro-aimant. Le rapprochement des charbons est obtenu par une vis à deux filets de pas inverse et différents, déterminés pour donner au charbon positif un avancement double de celui du négatif. Ces lampes se construisent depuis 8 jusqu'à 150 ampères.

Les lampes mécaniques sont des lampes d'un modèle plus petit; elles sont construites depuis 3 jusqu'à 25 ampères.

Les lampes les plus intenses sont ordinairement montées dans des projecteurs : On peut voir à l'Exposition plusieurs modèles de ces projecteurs un de 30 cm. de diamètre, un de 60, un de 90 et de 1,5 m. Ce dernier est destiné aux lampes de 150 ampères (11.000 becs Carcel), qui donnent jusqu'à 50 millions de carcels dans l'axe du faisceau. (Extrait de l'Électricien.)

(A suivre.)

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur de la *Construction lyonnaise*,

« Sur l'initiative de la Société académique d'architecture de Lyon, il se prépare une revision des règlements de voirie en ce qui concerne soit la construction soit son hygiène.

« La Société, désirant achever cette revision, prie toutes les personnes compétentes qui auraient des observations à présenter de vouloir bien les adresser par écrit à M. Journoud, président de la Société académique d'architecture, 12, rue de Peyrat, avant le 10 février prochain.

« Je vous prie d'agréer, etc.

LOUIS ROGNAT,
Secrétaire de la Société.

NÉCROLOGIE

M. JOSEPH JAMOT

Nous apprenons la mort d'un homme de bien, M. Joseph Jamot.

M. Jamot, descendu tout jeune des hauts plateaux de l'Auvergne, avec un modeste bagage, arrivait en 1815 dans la région lyonnaise. Doué d'une remarquable activité et d'une volonté énergique, il se mit résolument à l'œuvre et vint bientôt à Lyon, où il s'allia à une famille estimée. A vingt-six ans, il était entrepreneur à son compte.

Sans vouloir énumérer les monuments et les travaux d'art qu'il a exécutés et pour lesquels il fut nommé chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre, nous rappellerons seulement, à sa louange, que chez lui l'activité et l'ardeur au travail étaient étroitement unies à la plus scrupuleuse honnêteté, et que, dans une longue carrière, il donna de nombreuses marques de bienfaisance, n'oubliant jamais ses camarades ou ses ouvriers malheureux.

Sa vie privée fut irréprochable et ses qualités lui attirèrent la sympathie de ceux-là même qui ne partageaient point ses convictions religieuses.

Il s'est éteint doucement à l'âge de quatre-vingt huit ans, entouré des soins affectueux de ses enfants.

Il laissera un souvenir durable parmi tous ceux qui l'ont connu, et leur estime ou leur reconnaissance l'accompagneront au delà, de la tombe.

(Salut Public).

M. ÉMILE LANDRY

On nous annonce de Paris la mort de M. E. Landry, architecte.

Emile Landry était né en 1826. Il fut un des élèves les plus remarquables de l'atelier Grisart, et monta en loge en 1850. Il débuta dans la carrière comme attaché aux travaux du Louvre, puis il se livra exclusivement à l'architecture privée. Vivant en famille il a été un exemple constant de rare et trop grande modestie. Il y a quelques années il a été proposé pour la médaille d'architecture privée de la Société centrale des architectes français.

Puisse l'hommage sincère que tous ses confrères rendent à l'artiste, au parfait homme de bien, être une consolation pour tous les membres de sa famille, au nombre desquels deux de ses fils, architectes comme leur père, et son gendre, M. Adrien Chancel, trouveront dans la vie d'Emile Landry, un véritable modèle d'honneur et de dignité professionnelle.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Enquête d'utilité publique.— Le Maire de la ville de Lyon donne avis qu'il est ouvert une enquête d'utilité publique, ayant pour but :

1° De déterminer les alignements et le nivellement de la rue de la Charité, en donnant à cette voie publique une largeur de 16 mètres;

2° D'obtenir, pour la ville de Lyon, l'autorisation d'acquérir soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, en vertu des dispositions de la loi du 3 mai 1841, les immeubles compris dans le projet et teintés en jaune clair et foncé sur le plan des lieux;

3° Et enfin de comprendre dans l'expropriation, par application de l'article 2 du décret du 26 mars 1852, comme étant impropre à recevoir des constructions salubres, une portion d'immeubles se trouvant en dehors du tracé de la rue et teintée en vert sur ledit plan.

En conséquence, les pièces de ce projet resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du mercredi 29 janvier 1890, aux bureaux de l'état-civil du deuxième arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un commissaire-enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra à ladite mairie, pendant trois jours, les jeudi 13, vendredi 14 et samedi 15 février 1890, de midi à 4 heures du soir, les déclarations ou oppositions que les intéressés auraient à produire sur l'utilité publique du projet dont il s'agit.

On demande. — La Société anonyme coopérative demande des directeurs, caissiers, inspecteurs, comptables, contre-maitres, commis, pointeurs, chefs d'équipes, emballers, cribleurs, enchasseurs, mesureurs, peseurs, charbonniers, caliers, balayeurs, hommes de peine, pour porter des fardeaux de poids un peu lourds, et en un mot tout le monde y trouve son emploi et de fortes journées dans les départements maritimes.

Les personnes qui voudront s'associer à notre œuvre pour combattre le monopole, écrire avec timbre-poste pour les renseignements franco, à M. Isnard, rue Désirée, 7, à Marseille.

TRAVAUX PARTICULIERS

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

ERRATA. — Dans notre supplément du 15 janvier nous avons cité le nom de de M. A. Cadet, architecte, 77, rue Ney, comme étant l'auteur d'un projet de construction à édifier, rue Dunois, 111. C'est M. E. Cadet qu'il faut lire.

3^e Arrondissement. — Rue de Bonnel, entre les rues Molière et Pierre-Corneille. Propr., M. Husson, 96, rue Pierre-Corneille; arch., M. Court (successeur de M. Rivière), 6, rue de la Barre; entrepr. de maçonnerie, MM. Andrieux frères, 6, rue Charpenay. Construction d'un bâtiment de rapport.

Chemin des Culattes, 58. Propr., M. Monton y demeurant; entrepr., M. Magadoux, 81, 83, rue de Bonnel. Construction d'une maison.

Avenue des Ponts, à l'angle du chemin de Saint-Agnan. Propr., M. Dubois, 197, rue Vendôme. Construction d'une maison et d'un mur de clôture.

4^e Arrondissement. — Rue Ozanam, 22. Propr., M^{re} Teillon, 1, rue du Commerce, arch., M. Louis Fauton, 90, rue de Vendôme; entrepr., M. Depiat, 11, rue Vauzelles. Construction d'une maison d'habitation.

Rue de l'Enfance, 51. Propr., M. Delaroche, aumônier y demeurant; arch., M. Raymond, 4, rue d'Enghien. Construction d'un bâtiment.

6^e Arrondissement. — Rue de Séze, 49. Propr., MM. Andrieu frères, liquoristes, 52, rue de Séze; arch., M. F. Clermont, 8, rue Bât-d'Argent. Construction d'un bâtiment pour habitation.

Cours Lafayette (côté gauche), entre l'avenue de Vendôme et la rue Créquy. Propr., M. Janin, entrepreneur de menuiserie, 29, cours du Midi; arch.,

M. Court (successeur de M. Rivière), 6, rue de la Barre. Construction d'un bâtiment de rapport.

Cours Vitton, 87 et 89. Propr., M. L. Césano, commissionnaire en soieries, 82, avenue de Saxe; arch., M. G. Roucheton, 46, cours Vitton. Construction de deux maisons.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

A LYON

MM. les Architectes et Entrepreneurs qui auraient des renseignements à nous communiquer sur les Travaux en cours d'exécution, sont priés de bien vouloir nous les faire parvenir le 25 de chaque mois au plus tard, pour en permettre l'insertion dans le numéro mensuel.

1^{er} Arrondissement. — *Place Croix-Paquet.* Construction du funiculaire de Lyon Croix-Paquet à la Croix-Rousse; Entrepr. MM. Richard et Varigard, 7, rue d'Alsace (chef de service M. Dussert.)

2^e Arrondissement. — *Rue Grenette, 28, angle rue Palais-Grillet.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr. M. Monvenoux, 25, rue Grenette; arch., M. Pascalon, 14, rue du Garet. Fondations de la partie sur l'angle.

Quai de l'Hôpital, rue de la Barre et rue Bellecordière. Achèvement du grand Hôtel-Dieu. Propr., les Hospices civils de Lyon. Arch. en chef, M. Pascalon; entrepr. de maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60. Pierre de taille de Villebois, M^{me} veuve Janin et fils, 3, rue Gasparin. Pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, 43, rue Montgolfier. Plancher du 2^e étage.

Rue de l'Abbaye-d'Ainay, 4. Bâtiment de rapport. Propr. Société lyonnaise de capitalisation immobilière; arch., M. Reymond, rue d'Enghien, 4. Entrepr. de maçonnerie, MM. Jamot et C^{ie}, rue du Plat, 8. Couvert.

Place Carnot. Monument de la République. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Blavette, 50, rue de Lille, à Paris. Sculpteur, M. Penot, 89, rue Denfert-Rochereau, à Paris; entrepr. de maçonnerie, M. Day, 17, quai de la Guillotière. Pierre de taille de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Pierre de taille de Tournus, MM. Jaugeon frères à Tournus (Saône-et-Loire).

Rue Vaubecour, angle rue Franklin. Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr. de maçonnerie, M^{me} veuve Fauhinque et Lelarge, 28, rue des Remparts d'Ainay, arch., M. Court (successeur de M. Rivière), 6, rue de la Barre. Premières fouilles.

Cours Charlemagne, 5. Bâtiment de rapport. Propr. M. Serve, liquoriste, 23, cours Perrache; arch., M. Rostagnat, 81, rue de la République; entrepr. de maçonnerie, MM. Jamot et C^{ie}, 8, rue du Plat. Gros fers et serrurerie, M. P. Boyer, 21, cours Charlemagne. Menuiserie, entrepr., M. Louis Cimetière, 30, rue Dugas-Monthel. Couvert.

3^e Arrondissement. — *Rue Béchevelin, 102.* Maison. Propr., M. Civial, place Saint-Pothin, 10; arch., M. Court, rue de la Barre, 6; entrepr., M. Nann, 30, cours de la Liberté. Au 3^e étage.

Avenue Chevreul à l'intersection de la route Nationale, n° 7. Construction de deux maisons. Propr., M. Viallet, 24, rue Paul-Bert; arch. M. Comte, 1, cours Gambetta; entrepr. de maçonnerie, MM. Gouyon, 56, cours de la Liberté, et Orliange, 27, rue Villeroi. Fondations.

Rue de Marseille, 23, et rue Saint-André, 6. Maison. Propr., M. Marf teau, 7, passage Saint-Pothin; arch., M. Ripert; entrepr., M. Louis Rochon, 20, rue de Béarn. Au 1^{er} étage.

Avenue de Saxe, angle de la rue Montesquieu. Deux maisons. Propr., une association; arch., M. Fanton, 90, rue Vendôme. Au 1^{er} étage.

Avenue de Saxe, côté gauche, et en retour dans les rues des Trois-Pierres et Creuzet. Maison. Propr. et entrepr., M. Chaize, 138, rue Bugaud; arch., M. C. Porte, 27, rue Saint-Pierre. Plancher du 1^{er} étage.

Rue Boileau, angle rue du Château. Bâtiment de rapport. Propr., M. A. Henry, charpentier, rue Jacquard, 23; arch., M. Garin, 3, place des Terreaux; entrepr., M. François Parot, 57, rue de Vendôme. Au 4^e étage.

Cours de la Liberté, angle rue de la Part-Dieu. Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Nann, 30, cours de la Liberté. Arch. M. Thoubillon, 32, rue de la République. Premières fouilles.

Cours de la Liberté, angle de la rue Mazenod. Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr. de maçonnerie, M. Gouyon, 56, cours de la Liberté; arch., M. A. Coquet, 289, avenue de Saxe. Fondations.

Rues Duquesclin, Servient, Clos-Suiphon et Part-Dieu. Construction d'un Mont-de-Piété. Propr., l'administration du Mont-de-Piété, 43, rue Ferrandière; arch., M. Thoubillon, 32, rue de la République; entrepr. de maçonnerie, M. L. Canque, rue Saint-Pierre, 33; entrepr. de pierre de taille de Lucenay, M. Guillaume jeune, à Lucenay; entrepr. de pierre de taille de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Fondations.

Cours Lafayette, angle du chemin de Bellecombe. Maison. Propr., M. Perrin, marchand de bois, rue de la Part-Dieu, 26; arch., M. C. Porte, 27, rue Saint-Pierre; entrepr. de maçonnerie, MM. Fesseland et fils, 81, rue Vauban. Plancher du 1^{er} étage.

6^e Arrondissement. — *Cours Lafayette, angle de la rue Molière.* Maison. Propr. M. Marin, charpentier, rue du Colombier, 23; arch., M. C. Porte, rue Saint-Pierre, 27; entrepr. de maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, quai de l'Hôpital, 22. Fondations.

Cours Lafayette. Maison. Propr., M. Dumont père, 22, quai de l'Hôpital, arch., M. Porte, 27, rue Saint-Pierre; entrepr. de maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital. Fondations.

Cours Lafayette, angle de la rue Pierre-Corneille. Maison. Propr. et entrepr., MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; arch., M. C. Porte, 27, rue Saint-Pierre. Fondations.

Rue Molière, angle de la rue Fénélon. Maison. Propr., M. Queyras, serrurier, 12, rue Grôlée; arch., M. C. Porte, 27, rue Saint-Pierre; entrepr. de maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, quai de l'Hôpital, 22. Fondations.

Rue Molière. Maison. Propr., M. Lesselier, peintre-plâtrier, rue Romarin, 14; arch., M. C. Porte, 27, rue Saint-Pierre; entrepr. de maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital. Fondations.

Rue Fénélon. Maison. Propr., M. Grimonet, menuisier, 127, rue Pierre-Corneille; arch., M. C. Porte, 27, rue Saint-Pierre; entrepr. de maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital. Fondations.

Rue Pierre-Corneille, angle de la rue Fénélon. Maison. Propr., M. Grimonet, Menuisier, 127, rue Pierre-Corneille; arch., M. C. Porte, 27, rue Saint-Pierre; entrepr. de maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, quai de l'Hôpital, 22. Fondations.

Cours Lafayette, 35. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. E. Fillon, 5, place Saint-Pothin; arch. M. J. Dubuisson, 67, rue Molière; entrepr. de maçonnerie, MM. Taton frères, 60, cours Gambetta; entrepr. de pierre de taille de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Fondations.

Cours Lafayette, 37, angle de la rue de Vendôme. Construction de deux bâtiments de rapport. Propr., M^{me} veuve Dublesson et M. Bellemain, arch., 25, rue Saint-Pierre, entrepr. de maçonnerie, M. Emiel, 134, rue Boileau, entrepr. de pierre de taille de Villebois, Société anonyme des Carrières, rue de la Bourse, 6. Fondations.

Avenue de Saxe, 133. Maison de rapport. Propr., M. Clermont père, 73, rue Vauban; arch., M. Clermont fils, 8, rue Bât-d'Argent; entrepr. de maçonnerie, M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu. Fondations.

Place Moncey, angle de la rue Ney. Maison. Propr. et entrepr., M. Malvétu, 63, rue des Maisons-Neuves; arch., M. Garin, 3, place des Terreaux. Au 5^e étage.

Rue de Vauban, 130. Maison. Propr., M. Demoncept, rue de Séze, 89; arch., M. Garin, 3, place des Terreaux; entrepr., M. Malvétu, 63, rue des Maisons-Neuves. Plancher du 2^e étage.

Rue de Vauban, 118. Maison. Propr., M. Montbardou, rue Moncey, 216; arch., M. Garin, 3, place des Terreaux; entrepr., M. Malvétu, 63, rue des Maisons-Neuves. Au 1^{er} étage.

Rue Ney. Maison. Propr., M. Bernardin, rue Moncey, 161; arch., M. Garin; entrepr., M. Malvétu, 63, rue des Maisons-Neuves. Couvert.

Rue Ney. Maison. Propr., M. Baudry, rue de l'Arquebuse, 22; arch., M. Garin; entrepr., M. Malvétu, 63, rue des Maisons-Neuves. Au 1^{er} étage.

Rue Ney, 97. Maison. Propr. M. Pépe, 2, rue Lafont; arch., M. Garin; entrepr., M. Parot, 57, rue de Vendôme. Couvert.

Place Saint-Pothin, angle rue Vendôme. Construction d'un bâtiment annexe. Propr., MM. Ferber et fils, place Saint-Pothin, 14; arch., M. Desjardins, 28, rue d'Enghien; entrepr. de maçonnerie et charpente, M. Colliat, 21, chemin Villette. Au 1^{er} étage.

Pont Morand. — Reconstruction. Parties métalliques: entrepr., MM. Schneider et C^{ie}, au Creusot. Maçonneries: entrepr., M. Mortier, 21, quai de la Guillotière. Pierre de taille de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Pose des arcs métalliques et achèvement des maçonneries.

Pont Lafayette. — Reconstruction. Parties métalliques: entrepr., la compagnie de Fives-Lille, à Givors. Maçonneries: entrepr., M. Mortier, quai de la Guillotière, 21. Pierre de taille de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Élévation de la pile rive droite et pose des arcs métalliques.

Pont du Midi sur le Rhône. — Reconstruction. Propr. la ville de Lyon. Ingénieur en chef, directeur M. Clavenad. Conducteur principal, M. Fabregue. Parties métalliques: entrepr., MM. Moisant, Laurent, Savey et C^{ie}, boulevard Vaugirard, 20, à Paris. Maçonneries: entrepr. MM. Claret et Thouvard, 26, quai Claude-Bernard. Pierre de taille de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Fondations des piles et culées.

Saint-Clair. — Grande-Rue, 157. Construction d'une villa. Propr., M^{me} Bruyat et fils y demeurant; arch., M. Roucheton, 83, cours Vitton; entrepr. de maçonnerie, MM. Pichon et Vialatoux, 37, rue Neuve-des-Charpennes. Au 1^{er} étage.

Bellegarde (Ain). — Construction d'un groupe scolaire. Propr., la Commune; arch., M. Rippert, 1, rue Bossuet, à Lyon; entrepr. de maçonnerie, M. Battut, 15, quai de Retz, à Lyon. Au 1^{er} étage.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ain. — *Le 19 janvier.* — Mairie de Belmont. Construction d'un groupe scolaire avec mairie. Mont., 28.633 fr. — 1^{er} lot. MM. Joseph Monier et Nicot, à Sault-Brenaz, adjud. à 15 p. 100. — 2^e lot. M. Marius Ramel, à Ceyzérieu, adjud. à 18 p. 100. — 3^e lot. M. Louis Godet, à Hauteville, adjud. à 17 p. 100. — 4^e lot. M. Marius Ramel, adjud. à 7 p. 100.

Ain. — *Le 19 janvier.* — Mairie de Confort. Aménagement de l'école mixte. Mont., 4.842 fr. 80. M. André Giovala, à Confort, adjud. à 19 p. 100.

Allier. — *Le 19 janvier.* — Mairie de Coulanges. Construction d'un pont. Superstructure métallique sur la rivière du Puy. M. Jean Collin, à Dijon, adjud. à 763 fr. 30. — Terrassements et travaux nécessaires à la confection d'une partie du chemin vicinal dit des Guillots. M. Boudeville aîné, à Dompierre, adjud. à 210 fr. 12.

Isère. — *Le 12 janvier.* — Mairie de Veurcy. — Elargissement du chemin vicinal n° 1, sur 525 m. 60. Mont., 10.300 fr. M. Bonnet, à Brian (Ain), adjud. à 30 p. 100.

Jura. — *Le 20 janvier.* — Sous-préfecture de Poligny. Travaux communaux. — Poligny. Réfection des escaliers de la justice de paix. Mont., 3.213 fr. 98. M. Lino Alberti, à Poligny, adjud. à 14 fr. 65. — Censeau. Construction d'un balcon et d'un escalier. Mont., 2.886 fr. 22. M. François Georgel, à Champagnole, adjud. à 27 fr. 15.

— Vaudouix. Construction d'un poids public. Mont., 2.440 fr. 25. M. François Georger, adjud. à 12 fr. 07 p. 100. — Colonne. Reconstruction de murs de clôture. Mont., 631 fr. M. François Guénois, à Aumont, adjud. à 21 fr. 31 p. 100. — Pupilin. Etablissement d'un poids public. Mont., 440 fr. 30. Non adjugé.

Loire. — *Le 18 janvier.* — Préfecture. Entretien des chemins vicinaux de 1890 à 1892. — Chemins de grande communication. Chemin n° 3. Mont., 10.450 fr. l'as de soumissionnaire. — Chemin n° 6. Mont., 14.700 fr. Pas de soumissionnaire. — Chemin n° 11. Mont., 18.150 fr. M. Pierre Brunon, à Saint-Romain-lès-Atheux, adjud. à 2 p. 100. — Chemin n° 12. Mont., 18.450 fr. M. Etienne Milament, à Saint-Etienne, adjud. à 13 p. 100. — Chemin n° 12. Mont., 8.100 fr. M. Joseph Richard, à Bourg-Argental, adjud. à 1 p. 100. — Chemins d'intérêt commun. Chemin n° 23. Mont., 12.000 fr. M. François Tavernier, à Rive-de-Gier, adjud. à 2 p. 100. — Chemin n° 30. Mont., 14.400 fr. M. François Tavernier, adjud. au prix du devis.

Loire. — *Le 21 janvier.* — Sous-préfecture de Roanne. Construction de chemins. Chemins d'intérêt commun. — Chemin n° 48. Mont., 5.900 fr. M. Et. Bourlot, à Charlieu, adjud. à 4 p. 100. — Chemin 121. Mont., 11.000 fr. M. J.-B. Morel, à Bully, adjud. à 27 p. 100. — Chemin n° 152. Mont., 25.400 fr. M. Pierre Batisse, à Roches-de-Condrieu (Isère), adjud. à 15 p. 100.

Loire. — *Le 15 janvier.* — Préfecture. Travaux de plâtrerie, peinture et menuiserie à l'école normale d'institutrices et à la caserne de gendarmerie de Saint-Etienne. — Travaux à l'école normale. Mont., 3.815 fr. 13. M. Falciola, à Saint-Etienne, adjud. à 27 p. 100. — Construction de stables d'écuries à la caserne de gendarmerie. Mont., 1.920 fr. M. Mathenet, à Saint-Etienne, adjud. à 3 p. 100.

Puy-de-Dôme. — *Le 12 janvier.* — Mairie de Sainte-Christine. Construction des murs de clôture du cimetière. Mont., 3.247 fr. 62. M. Roudier, à Garde, adjud. à 25 fr. p. 100.

Savoie (Haute). — *Le 16 janvier.* — Sous-préfecture de Thonon. Réparations à l'église paroissiale du Biot. Mont., 5.653 fr. 83. MM. Cottet, à Saint-Jean-d'Alph, adjud. à 16 p. 100.

Savoie. — *Le 13 janvier.* — Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. Construction d'une maison d'école de filles, à Saint-Etienne-de-Cuines. Mont., 14.700 fr. M. Joseph Mino, à La Chambre, adjud. à 24 p. 100.

Yonne. — *Le 18 janvier.* — Sous-préfecture d'Avallon. Travaux communaux. — Avallon. Approvisionnement de matériaux pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires de 1890 à 1892. Mont., 1.361 fr. 50. M. Simon Paillet, à Avallon, adjud. à 15 p. 100. — Menades. Reconstruction de la sacristie. Mont., 851 fr. 93. M. Claude Laitrot, à Saint-Père, adjud. à 13 p. 100. — Menades. Reconstruction d'un lavoir public. Mont., 2.051 fr. 86. M. Claude Laitrot, adjud. à 13 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — *Mercredi 5 février, 2 h.* — Préfecture. Travaux à exécuter au dépôt de mendicité d'Albigny pour aménagements divers dans les bâtiments et constructions de murs de clôture. Mont., 12.727 fr. 39. Caut., 650 fr.

Le devis des travaux qui font l'objet de la présente adjudication est déposé à la préfecture (bureau des travaux publics), où l'on peut en prendre connaissance tous les jours de 10 h. à 3 heures.

Rhône. — *Jeudi 6 février, 2 h. 1/2.* — Mairie de Lyon. Construction de bâtiments destinés à l'école du service de santé militaire, avenue des ponts, 3^e arrondissement de Lyon. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Mont., 817.000 fr. Caut., 50.000 fr. — 2^e lot. Ciments. Mont., 70.000 fr. Caut., 4.000 fr. — 3^e lot. Pierre de taille. Mont., 605.000 fr. Caut., 36.000 fr. — 4^e lot. Charpente en bois. Mont., 195.000 fr. Caut., 12.000 fr. — 5^e lot. Charpente en fer et serrurerie. Mont., 285.000 fr. Caut., 17.000 fr. — 6^e lot. Menuiserie. Mont., 250.000 fr. Caut., 15.000 fr. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 242.400 fr. Caut., 14.500 fr. — 8^e lot. Zinguerie, plomberie et couverture en ardoises. Mont., 64.800 fr. Caut., 4.000 fr. — 9^e lot. Fumisterie. Mont., 11.000 fr. Caut., 1.000 fr. Tot., 2.540.000 fr.

Les devis, plans, coupes, élévations, cahier des charges, etc., relatifs auxdits travaux, sont déposés à l'hôtel de ville (1^{re} division, bureau des travaux de la ville), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 h. 1/2 du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir.

Rhône. — *Samedi 8 février, 2 h. 1/2.* — Mairie de Lyon. Construction d'un hôtel pour les invalides du travail au lieu dit de Champagne, dans le 5^e arrondissement de Lyon. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Mont., 315.305 fr. 81. Caut., 15.000 fr. — 2^e lot. Pierre de taille. Mont., 105.010 fr. 70. Caut., 5.250 fr. — 3^e lot. Ciments. Mont., 33.199 fr. 78. Caut., 1.650 fr. — 4^e lot. Charpente. Mont., 189.068 fr. 73. Caut., 9.500 fr. — 5^e lot. Menuiserie. Mont., 118.518 fr. 70. Caut., 5.900 fr. — 6^e lot. Plâtrerie peinture et vitrerie. Mont., 80.260 fr. 58. Caut., 4.000 fr. — 7^e lot. Zinguerie. Mont., 23.223 fr. 08. Caut., 1.200 fr. — 8^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Mont., 60.376 fr. 41. Caut., 3.000 fr. Tot., 924.931 fr. 85.

Les devis, plans, coupes, élévations, cahier des charges, etc., relatifs auxdits travaux, sont déposés à l'hôtel de ville (1^{re} division, bureau des travaux de la ville), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 h. 1/2 du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir.

Rhône. — *Jeudi 13 février, 2 h.* — Mairie de Lyon. 5^e arrondissement. Vente par adjudication publique sur soumissions cachetées des matériaux à provenir de la démolition de bâtiments acquis par la ville et situés rue des Macchabées n° 71 et 73. Mise à prix 600 fr. Caut., 60 fr.

Renseignements à la mairie de Lyon, 1^{re} division, 4^e bureau.

Rhône. — *Mercredi 26 février, 2 h.* — Préfecture. Rivière de la Saône. Travaux divers. — 1^{er} lot. Achèvement du dérasement du rocher de la Balme dière et rectification du chenal aux roches de Charézieux. Travaux à l'entreprise, 86.723 fr. 59. Somme à val., 13.276 fr. 41. Tot., 100.000 fr. Caut., 2.800 fr. — 2^e lot. Construction d'un fossé d'assainissement à Quincieux. Travaux à l'entreprise, 6.371 fr. 49. Somme à valoir, 628 fr. 51. Tot., 7.000 fr. Caut., 200 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1^{er} de la préfecture ; 2^e de M. Variot, ingénieur, place de l'Obélisque, 1, à Chalon-sur-Saône.

Ain. — *Dimanche 2 février, 2 h.* — Mairie de Journans. Chemin vicinal ordinaire n° 10, dit du Presbytère. Travaux d'ouverture de ce chemin. Terrassements, aqueducs, mur de clôture et empiérement. Mont., 1.755 fr. 53. Caut., 60 fr.

On pourra prendre connaissance des pièces du projet soit à la mairie de Journans, soit au bureau de l'agent voyer cantonal, à Pont-d'Ain.

Ain. — *Dimanche 9 février.* — Mairie de Longcombe. Construction d'une école mixte. Mont., 10.661 fr. 05.

Renseignements à la mairie.

Allier. — *Vendredi 21 février, 2 h.* — Préfecture. Elargissement et réparations de ponts. 1^{er} Travaux de réparations au pont sur la rivière d'Allier, à Moulins. — 1^{er} lot. Trottoirs. Travaux à l'entreprise. Démolition de l'aire actuelle, 43 fr. 36. Re-

vêtement en dalles de Volvic, 10.554 fr. 52. Taille de la bordure, 1 921 fr. Total, 12.526 fr. 88. Somme à val., 1 373 fr. 12. Tot. gén., 13.900 fr. Caut., 490 fr. — 2^e lot. Caniveaux et pavages. Travaux à l'entreprise. Fourniture de pavés, 5.006 fr. 22. Fourniture de sable, 98 fr. 68. Tot., 5.164 fr. 90. Somme à val., 133 fr. 10. Tot. gén., 5.300 fr. Caut., 180 fr. — 2^e Travaux d'élargissement du pont Saint-James, sur l'Andelot, à Gannat. Travaux à l'entreprise, 3.456 fr. 42. Somme à val., 343 fr. 53. Tot., 3.800 fr. Caut., 125 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1^{er} de la préfecture ; 2^e de M. Lemoine, ingénieur, rue Victor-Hugo, à Moulins.

Allier. — *Mardi 28 janvier, 2 h.* — Préfecture. Travaux sur chemin de grande communication et d'intérêt commun. — 1^{er} lot. Construction d'un pont et d'un pontceau sur le ruisseau de l'Hozarde, à Montbeugny, 9.900 fr. — 2^e lot. Construction de la 2^e section du chemin de grande communication n° 7, sur 2.437 m. 97. Dép., 20.030 fr. — 3^e lot. Construction à Saint-Clement (chemin d'intérêt commun n° 20), d'un tablier métallique au pont sur la Besbre, 1^{re} partie. Maçonnerie, chaussée, etc. Dép., 1.500 fr. — 4^e lot. 2^e partie. Superstructure métallique. Dép., 4.700 fr. — 5^e lot. Construction à Archignat du chemin d'intérêt commun n° 50, sur 2.896 m. 80. Dép., 11.500 fr. — 6^e lot. Construction à Meaulme du chemin d'intérêt commun n° 57, sur 573 m. 86. Dép., 3.560 fr. — 7^e lot. Construction au Pin, du chemin d'intérêt commun n° 67, sur 1.135 m. Dép., 6.910 fr. 46. — 8^e lot. Construction au Bouchaud, du chemin d'intérêt commun n° 69, sur 1.743 m. 33. Dép., 4.414 fr. 40.

Renseignements à la préfecture (2^e division), ou dans les bureaux de MM. les ingénieurs ordinaires chargés du service vicinal.

Alpes (Hautes-). — *Mardi 11 février, 2 h. 1/2.* — Préfecture. Chemin de fer de Crest à Aspres-les-Veynes. Fourniture et pose des clôtures sèches, des barrières des passages à niveau et des cours de stations. — Clôtures sèches mises en place. Mont., 20.474 fr. 25. — Barrières des passages à niveau et portillons, 3.206 fr. 10. — Barrières des cours de stations. Mont., 762 fr. 99. Tot., 24.443 fr. 25. Somme à val., 2 536 fr. 75. Tot. gén., 27.000 fr. Caut. prov., 500 fr. Caut. déf., 1.000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux de la préfecture ; dans ceux de M. Pesselon, ingénieur, à Valence, rue du Pont-du-Gât, 53, et au ministère des travaux publics, 216, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Ardèche. — *Mercredi 12 février, 2 h.* — Préfecture. Route nationale n° 86. Partie comprise entre l'embranchement de la route n° 104 et l'avenue du pont du Teil, sur une longueur de 25.765 m. — Fourniture des matériaux d'entretien pour l'année 1890. Mont. des trav., 3.219 fr. 30. Somme à val., 980 fr. 70. Tot., 4.200 fr. Caut., 140 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1^{er} de la préfecture ; 2^e de M. l'ingénieur en chef à Privas, et de MM. les ingénieurs d'arrondissement.

Drôme. — *Jeudi 13 février, 2 h.* — Préfecture. Travaux de routes départementales. Route départementale n° 6, de Montelimar à Beaurepaire. Rectification des rampes de Grenette et de Lambres (partie comprise entre les rampes de Puy-Saint-Martin et le chemin d'intérêt commun n° 10, sur une longueur de 4.918 m.). Trav. à l'entrepr., 125.001 fr. 67. Somme à val. pour trav. impr., 11.998 fr. 33. Tot., 137.000 fr. — Route départementale n° 8, de Die à Grenoble. Elargissement entre le hameau de la Révolte et celui des Combes, sur une longueur de 1.432 m. Trav. à l'entrepr., 8.777 fr. 46. Somme à val. pour trav. imprév., 1.322 fr. 54. Tot., 10.300 fr.

On peut prendre connaissance des pièces des projets, tous les jours non fériés : 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 h. du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir ; 2^e dans ceux de M. l'ingénieur ordinaire de Crest, de 8 h. à midi et de 2 à 5 h. du soir.

Gard. — *Lundi 24 février, 11 h.* — Préfecture. Travaux de rectification et d'élargissement de la partie comprise entre les points kilométriques 52 k. 163 et 52 k. 803, sur une longueur totale de 640 m., du canal du Rhône à Cette. Trav. à l'entrepr., 41.978 fr. 90. Somme à val., 5.021 fr. 10. Tot., 47.000 fr. Caut., 1.500 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1^{er} de la préfecture ; 2^e de M. Faure, ingénieur, rue de la Banque, 1 Nîmes.

Gard. — *Samedi 8 février, 11 h.* — Préfecture. Travaux d'élargissement du pont d'Avène et d'amélioration aux abords, sur la route nationale n° 106. Travaux à l'entrepr., 13.944 fr. 17. Somme à val., 755 fr. 83. Tot., 14.000 fr. Caut., 500 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1^{er} de la préfecture ; 2^e de l'ingénieur de l'arrondissement du Nord, rue d'Avéjan, à Alais.

Jura. — *Samedi 8 février, 10 h.* — Sous-préfecture de Saint-Claude. Travaux communaux. — Saint-Claude. Etablissement d'un marché couvert. Trav. éval. à 29.981 fr. 40. — Saint-Claude. Construction d'un bureau d'octroi et d'un poste à la gare. Trav. éval. à 8.532 fr. 31. — Lajoux. Construction d'une école mixte à la Combe-de-Mijoux. Trav. éval. à 12.064 fr. 40. — Morbier. Rétablissement des murs de clôture du cimetière. Trav. éval. à 2.554 fr. — Coyron. Construction d'un lavoir couvert. Trav. éval. à 2.522 fr. 60. — Rogna. Réfection de la toiture de la maison d'école. Trav. éval. à 1.199 fr. 08.

Les certificats ne seront pas admis s'ils ont plus d'un an de date. Les pièces des projets sont déposées à la sous-préfecture, où l'on pourra en prendre connaissance.

Loire. — *Samedi 8 février, 11 h.* — Sous-préfecture de Montbrison. Commune de Saint-Didier-sur-Rochefort. Chemin d'intérêt commun n° 21, de Noiretable à Saint-Germain Laval. Construction du chemin, entre le profil 132 (fin de l'entreprise Malbot) et la limite de la commune de Saint-Laurent-sur-Rochefort, sur une longueur de 1.721 m. 65. — 1^{er} Terrassements. Mont., 17.926 fr. 10. — 2^e Ouvrages d'art. Maçonneries, perrés, ciments, trottoir, 7.320 fr. 34. Caniveaux pavés, 107 fr. 10. Tablier métallique (fers, fonte), 1.673 fr. 02. Somme à val., 973 fr. 44. Tot., 28.000 fr. Caut., 1.000 fr.

Il sera donné communication des devis estimatifs et des clauses et conditions générales de l'adjudication, dans les bureaux de la sous-préfecture.

Loire. — *Vendredi 7 février, 2 h.* — Préfecture. Remplacement du tablier en charpente du pont du Rivage par un pont métallique. Mont., 14.200 fr. 83. A val., 1.709 fr. 17. Tot., 16.000 fr. Caut., 500 fr.

Renseignements dans les bureaux : 1^{er} de la préfecture (2^e division) ; 2^e de M. Roland de Ravel, ingénieur ordinaire, place de l'Hôtel-de-ville, 10, à Roanne.

Loire. — *Jeudi 20 février, 10 h.* — Hôtel de ville de Roanne. Distribution d'eau. Etablissement d'une canalisation en tuyaux de fonte. — 1^{re} partie. 1^{er} Conduite forcée de 0,350 de diamètre intérieur entre l'extrémité aval de la conduite libre et le point kilom. 19 k. 200 m. de la route départementale n° 8. Terrassements et réfection de chaussées 7.701 fr. 92. Fournitures, 56.735 fr. 01. Travaux et ouvrages, 10.961 fr. 05. Total, 75.419 fr. 01. — 2^e Conduite forcée de 0,450 fr. de diamètre entre les points kilom. 19 kilom. 200 m. et 25 k. 500 m. de la route départementale n° 8. Terrassements et réfection de chaussées, 16.366 fr. 92. Fournitures, 143.195 fr. 52. Travaux et ouvrages, 25.352 fr. 05. Tot., 184.934 fr. 49. Tot. gén., 260.353 fr. 30. — 2^e partie. Conduite maitresse de 0,600 de diamètre intérieur entre le point kilom. 25 k. 500 m. de la route départementale n° 8 et le réservoir de la Mirandolle. Terrassements et réfection de chaussées, 20.600 fr. 76. Fournitures, 231.724 fr. 39. Travaux et ouvrages, 35.136 fr. 40. Tot., 287.462 fr. 55. — 3^e partie. Canalisation en ville. Terrassements et réfection de chaussées, 50.899 fr. 50. Fournitures, 233.865 fr. 63. Travaux et ouvrages, 57.097 fr. 95.

Tot., 341.863 fr. 08. — Ouvrages et accessoires dépendant de la conduite forcée. Regards pour robinets de Chasse, 2.519 fr. 88. Traversée du pont sur le Renaison, 113 fr. 36. Tot., 2.743 fr. 21. Mont. des trav., 892.422 fr. 37. Somme à val., 131.577 fr. 63. Tot. gén., 1.024.000 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés. 1° au secrétariat de la mairie de Roanne; 2° dans les bureaux de M. Rolland de Ravel, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, à Roanne, de 8 h. du matin à midi et de 2 h. à 5 h. du soir.

Puy-de-Dôme. — Samedi 7 février. — Préfecture. Construction d'une église à Bouzal. Mont., 47.003 fr. 86.

Renseignements à la préfecture.

Puy-de-Dôme. — Lundi 17 février, 1 h. — Mairie de Volvic. Construction de la coupole de l'église. — 1° Démolitions, 30 fr. — 2° Maçonnerie, 3.353 fr. 52. — 3° Charpente, 549 fr. 68. — 4° Peinture et vitrerie, 118 fr. 40. — A val. pour cas imprévus, 100 fr. Tot., 4.151 fr. 60. A déduire pour vieux matériaux, 738 fr. 02. Reste au tot., 3.413 fr. 58.

On pourra prendre connaissance des plans et devis, détails estimatifs et cahier des charges, à la mairie de Volvic, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 10 h. du matin à 3 h. du soir.

Savoie. — Samedi 8 février, 1 h. 1/2. — Préfecture. Entretien de la route nationale n° 209, de Grenoble à Thonon, de 1890 à 1895. — 1° 1st. Entre Albertville et le kilom. 10. Mont. ann., 4.000 fr. Caut., 135 fr. — 2° Entre le kilom. 10 et la limite du département. Mont. ann., 3.700 fr. Caut., 125 fr.

Renseignements à la préfecture (2° division) et au bureau de M. Perceval, à Albertville.

L'Imprimeur-Gérant: PITRAT AÎNÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Rue Victor-Hugo, 17. Acq., M^{re} Benoîte Novel, 79, rue de la République — Rue Vendôme, 202 et, rue Lunoir, 47. Acq., MM. Vincent frères, miroitiers, 30, quai des Brotteaux.

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATION

— Duchet et Gaillard, entrepr. de maçonnerie, 39, rue Saint Jean (5 ans, 9.000 fr.).

BIBLIOGRAPHIE

LIBRAIRIE ANDRÉ, DALY FILS & C^{ie}

51, rue des Écoles, 51, PARIS

Série de prix des travaux de constructions exécutés en 1889 dans Paris et le département de la Seine, rattachée aux éléments des sous-détails par un groupe d'architectes, de vérificateurs, d'entrepreneurs et d'ouvriers, sous la direction de M. A. Mésnor, auteur du *Recueil d'éléments constants des prix de Construction*. Première partie: Maçonnerie, Terrasse. 1 vol. in 8 de plus de 160 pages. Prix: broché, 5 fr.; relié, 7 fr.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRODUITS CERAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtiments. Appareils pour Sièges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc. Succursale à Saint-Étienne, rue de Roanne, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la Cie des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Étienne. Entrepôt et de ciments de Vassy et de Grenoble. Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSIER et BERNER de Marseille.

GAY, MATHIEU ET CHEVROT, rue de Marseille, 64, Seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue, Portland de Peïroux, du Valbonnais, Verieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, chaux lombes et de Bourgoin. Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AÎNÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — **POUMEYROL**, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisières d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

ABAT-JOUR

ABAT-JOUR A ROULEAU & A POULIE AUTOMATIQUE. Avec cables en fils de fer galvanisés inoxydables remplaçant les cordes en chanvre. A. MICHEL, rue Cuvier, 27, à Lyon.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verdun.

CARRIÈRES, MINES

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure. **JEUGEON FRÈRES**, Entrepreneurs et Mds de pierres à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtiments. Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toute saison.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

PIERRES DE TOURNUS. Pierres blanches mi-dures, des *Carrières de Tournus*. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtiments, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des *Carrières de Lacroix*, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

FILTRES

MAISON BERTHIER, fondée en 1840, 3 et 5, rue de Jarente, LYON. Spécialité de filtres de toutes dimensions pour clarifier et assainir les eaux. — Réservoirs en pierres avec filtres pour industries. Seul fabricant, 7 fois médaillé. — Marbrerie en tous genres.

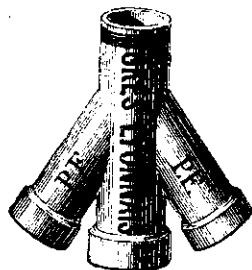
GRÈS LYONNAIS

FABRICATION SPÉCIALE DE

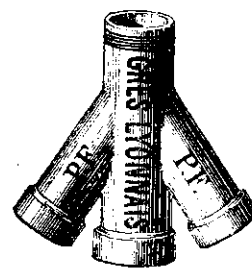
TUYAUX EN GRÈS VITRIFIÉ

POUR

Conduites d'Eau et d'Acide, Egouts, Colonnes de Fosses



MARQUE DÉPOSÉE



MARQUE DÉPOSÉE

PROST FRÈRES

16, quai de Bondy. — LYON

Usine à la TOUR-DE-SALVAGNY (Rhône). — Dépôt à SAINT-ÉTIENNE, rue de Roanne (Loire)

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS GENRES
Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA Fils

FATOU-GUITTA Succ^{re}
Rue de Savoie, 42, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL
Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre. Dalles pour sous sol, Verres
striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement

LA PRÉSERVATRICE
FONDÉE EN 1861
La plus Ancienne Société d'Assurances
CONTRE LES ACCIDENTS

DIRECTEUR-FONDATEUR HYPPOLYTE MARESTAING

Au 31 Décembre 1893, 364.500 Sinistres réglés
Indemnités payées VINT-QUATRE Millions

SIÈGE SOCIAL EN SON HÔTEL A PARIS
8, rue Louis-le-Grand, 8
S'adresser à M. SCRIBE agent à LYON
4, rue de la Bourse.

Enduit lithoïde français
BREVETÉ S. G. D. G.

Procédé économique pour peindre les
Métaux, Ciments, Pierres, Briques, Crépis,
Bois, Toiles, Verres, etc., etc.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.
— d'or, Londres 1888.
— d'or, 1^{re} classe, académie de Bruxelles 1889.
— d'or, Tunis 1889.

LÉON PUPAT A ROMANS (Drôme)

L'Enduit Lithoïde Français supprime l'emploi du minium pour les fers et le brûlage acide pour les ciments. Ce produit résiste à toutes les températures ; il peut séjourner dans l'eau : les sels et acides n'ont aucune action sur lui.

Recommandé aux compagnies de Navigation, de chemins de fer, de constructions, aux Usines à gaz, etc.

L'Enduit se vend pur ou combiné.
Demander brochure explicative et prix-courant

ECLAIRAGE PUBLIC
DES COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ
MAISON SPÉCIALE
Tarif-Album sur demande. Éclairage par le gaz et le pétrole

Jules JANIN fils, à LYON (Villette).

ENTREPRISE SPÉCIALE & GARANTIE
DE TRAVAUX DE CEMENTS
ET CARRELAGES DE TOUS GENRES

C. PONCET
60, Quai Pierre-Scize
LYON

91, rue d'Annonay, SAINT-ÉTIENNE

DALLAGES ORNEMENTS

FONDERIE ET ATELIERS DE CONSTRUCTION

BERGER-ANDRÉ
Successeur de Vie JACQUES-ANDRÉ
à THANN (Alsace)

Machines Corliss perfectionnées simples ou Compound. — Moteurs hydrauliques. — Turbines perfectionnées. — Machines pour tissages mécaniques (Mouvement de croisé). — Nouvelle machine à parer. — Nouvelle encolleuse perfectionnée.

INSTALLATION COMPLÈTE D'USINES. — MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Agent représentant : QUELLE, 64, rue de la Charité, Lyon (Rhône).
Adresse pour Télégramme : BERGER-THANN.
QUELLE, 64, rue Charité-Lyon.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ASPHALTES DE FRANCE (L^{re})
PROPRIÉTAIRE UNIQUE DES MINES DE SEYSSSEL
CONCESSION DU 9 FRUCTIDOR AN V, RECONSTITUÉE PAR DÉCRET DU 14 JANVIER 1884
Mines de Chavaroche, Forens-Sud, Frangy, Bastennes, Ragusa (Sicile)

M. DELANO, DIRECTEUR
117 et 119, quai de Valmy, à Paris
Ingénieur-Conseil : M. LÉON MALO

Agence à Lyon : 29, rue du Bât-d'Argent

ADJUDICATAIRE DES TRAVAUX D'ASPHALTE
Des villes de Paris, Lyon et de plusieurs
Grandes Administrations

Dallages en asphalte de toute nature pour Terrasses, Allées, Cours, Sous-Sols, Écuries et Remises. Dallages spéciaux pour Usines et Ateliers. Chapes en asphalte pour le Génie. Béton bitumineux. Travaux en asphalte comprimé. Ventes de matières asphaltiques. Spécialité de travaux pour Chemins de fer.

VILLA MÉDICALE
de Meyzieu (Isère), près Lyon

RECOMMANDÉE POUR LES TRAITEMENTS DES
Maladies nerveuses, paralysies diverses,
affections chroniques

La villa est divisée en deux corps de bâtiments avec services distincts, l'un pour les messieurs, l'autre pour les dames et les demoiselles. — Jeux divers, bibliothèque, chapelle.

HYDROTHERAPIE — ÉLECTRICITÉ MÉDICALE COMPLÈTE

Pour les renseignements, s'adresser au régisseur de l'établissement, à MEYZIEU (Isère), ou au cabinet du Dr COURJON, directeur, à LYON rue de la Barre, 14, lundi mercredi et samedi, de 3 à 5 heures.

25 ANS DE GARANTIE

PIANOS
HARMONIUMS

SPECIALITÉ DE Transpositeurs, FAISANT JUSQU'À
13 DEMI-TONS

Accords en Ville à 2 francs

RONZEAU
Grande rue de la Guillotière, 16

Vente, au compt. 2 cordes, 400 fr. — 3 cordes, 500 fr.
Location-Vente, par mois depuis 15 fr.
Location au mois
5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 fr.